



Nouvelle section pour mineurs en service

PRISON RÉGIONALE DE THOUNE Elle accueille tous les jeunes du canton placés en détention.

La prison régionale de Thoune a ouvert le 1er janvier 2021 une section pour mineurs professionnalisée.

Prévue pour accueillir huit à dix jeunes au maximum, la section pour mineurs et jeunes adultes a affiché un taux d'occupation moyen de huit personnes au cours de ses six premiers mois de fonctionnement. Elle a vu passer 14 jeunes femmes et 49 jeunes hommes, dont 46 avaient moins de 18 ans.

Les jeunes en détention sont encadrés par un personnel spécialement formé afin de tenir compte au mieux de leur vulnérabilité. L'infrastructure a également été adaptée. Une grande cuisine sert de salle commune et les jeunes disposent de deux salles polyvalentes pour diverses activités.

Chaque jour, ils ont la possibilité de pratiquer des activités de travail et de loisirs pendant huit heures. Deux repas par jour sont pris en commun.

Besoins particuliers

La section pour mineurs et jeunes adultes offre donc un régime de détention particulier au sein de la prison régionale de Thoune. En outre, la séparation stricte avec les adultes détenus est assurée en tout temps. Lors de la mise en place de la nouvelle section, on a veillé à respecter les règles pénitentiaires européennes relatives aux mineurs afin de leur offrir un encadrement adapté à leurs besoins spécifiques.

Le directeur de la sécurité Phi-

lippe Müller a rappelé combien un séjour en prison est marquant, a fortiori à l'adolescence. La section pour mineurs professionnalisée permet de faire contrepoids afin que les jeunes préparent leur avenir le plus utilement possible pendant leur détention, a-t-il ajouté.

L'Office de l'exécution judiciaire a dépensé environ 300 000 francs pour mettre en place la nouvelle section et pour organiser son fonctionnement. Un investissement qui rapporte infiniment plus à la société à chaque fois qu'un jeune, grâce à cette prise en charge, parvient à reprendre pied et à sortir de la délinquance. **CBE**